



Loire-Atlantique

CDAS du 14 septembre 2018 (recrutement)

fo.044@dgfip.finances.gouv.fr

(Versailles 02 40 20 76 56 Cambronne : 02 51 12 87 07)

Les représentants au CDAS font de la Résistance !

Déclaration liminaire de l'intersyndicale Finances 44

Madame la Présidente,

Ce CDAS se tient dans des conditions déplorables au point que l'intersyndicale s'est interrogée sur un éventuel boycott. Ce n'est que par respect des postulants et des assistants de délégations en sous-effectif depuis plusieurs mois que nous avons décidé de siéger aujourd'hui.



- Pour l'intersyndicale, il y a **déni de démocratie**.

En effet, seuls les candidats de la catégorie B vont être auditionnés. Une demande collective évoquée, en CDAS de juin et réitérée fin juillet, de voir l'ensemble des postulants n'a jamais fait l'objet de réponse.

Demande légitimée par la doctrine d'emplois qui n'empêche pas un Inspecteur ou un Agent de postuler sur ce poste à profil.

Nous souhaiterions en outre, savoir combien de candidatures ont été écartées. Pour rappel, au CDAS de juin, il nous avait été indiqué que 3 A, 2 B et 1 C candidataient.

- Par ailleurs, la **préparation** pour ce CDAS particulier a été insuffisante compte tenu de l'enjeu : pas de groupe de travail pour établir collectivement le questionnaire d'audition. Si votre intention est de le faire maintenant, cela ne nous satisfait pas davantage dans la mesure où il est peu probable d'arriver à un consensus acceptable dans un temps contraint. Et si tel est le cas, l'intersyndicale vous laissera, Madame la Présidente, en assumer les conséquences en menant seule les auditions.

L'Intersyndicale a bien compris, et n'en partage pas le principe, que le CDAS de recrutement n'émet qu'un avis. Pour autant, le formuler dans des conditions aussi choquantes, traduit le peu d'intérêt que portent les Finances à l'Action sociale.

Les valeurs que portent l'Action sociale, partagées et défendues par les représentants des Personnels, devraient se retrouver jusque dans le fonctionnement de cette institution ;

Après avoir auditionné deux contrôleurs, l'intersyndicale a indiqué à la Présidente du CDAS, qu'*au regard de la situation, elle refusait de se positionner entre les deux personnes que l'Administration a accepté d'auditionner et a rappelé qu'elle avait exigé d'entendre tous les candidats.*

Suite à ce refus de vote, le Secrétariat général de Bercy doit maintenant conformément à la réglementation, réunir une commission spéciale du CNAS (comité nationale d'Action sociale), avant de rendre sa décision.

Rappelons-le, le CDAS ne donne qu'un avis...

